

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Fipronil Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|  |  |
|--|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 3   | H226: Liquide et vapeurs inflammables.   |
| Toxicité aiguë, Catégorie 4  | H302: Nocif en cas d'ingestion.  |
| Toxicité aiguë, Catégorie 3  | H331: Toxique par inhalation.  |
| Irritation cutanée, Catégorie 2  | H315: Provoque une irritation cutanée.   |
| Irritation oculaire, Catégorie 2   | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                  | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1              | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2-Butoxyéthanol  
Fipronil (ISO)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique    | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification   | Concentration<br>(% w/w) |
|-----------------|---|--|--------------------------|
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2<br>203-905-0<br>603-014-00-0                     | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 3; H331<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg<br>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l                                   | >= 70 - < 90             |
| Éthanol#        | 64-17-5<br>200-578-6<br>603-002-00-5                      | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>>= 50 %  | >= 10 - < 20             |
| Fipronil (ISO)  | 120068-37-3<br>424-610-5<br>608-055-00-8                  | Acute Tox. 3; H301<br>Acute Tox. 2; H330<br>Acute Tox. 3; H311<br>STOT RE 1; H372<br>(Système nerveux central, Reins)<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 1; H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000<br>Facteur M (Toxicité | >= 1 - < 2,5             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  | chronique pour le milieu aquatique):<br>10.000  |  |
|  |  | Estimation de la toxicité aiguë   |  |
|  |  | Toxicité aiguë par voie orale: 92 mg/kg<br>Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,36 mg/l<br>Toxicité aiguë par voie cutanée: 354 mg/kg |  |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.  
# Substance volontairement divulguée

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxique par inhalation.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Des complications neurologiques peuvent apparaître de façon retardée, en particulier un oedème cérébral.  
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de carbone  
Composés chlorés  
Composés de fluor

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

Peroxydes organiques  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs  
Gaz  
Substances et mélanges extrêmement toxiques

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants      | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle               | Base       |
|-----------------|--|------------------------------------|--------------------------------------|------------|
| 2-Butoxyéthanol | 111-76-2   | TWA                                | 20 ppm<br>98 mg/m <sup>3</sup>       | 2000/39/EC |
|                 | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif   |                                    |                                      |            |
|                 |  | STEL                               | 50 ppm<br>246 mg/m <sup>3</sup>      | 2000/39/EC |
|                 | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif   |                                    |                                      |            |
|                 |  | VLE 8 hr                           | 20 ppm<br>98 mg/m <sup>3</sup>       | BE OEL     |
|                 | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |                                    |                                      |            |
|                 |  | VLE 15 min                         | 50 ppm<br>246 mg/m <sup>3</sup>      | BE OEL     |
|                 | Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |                                    |                                      |            |
| Éthanol         | 64-17-5  | VLE 8 hr                           | 1.000 ppm<br>1.907 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL     |
| Fipronil (ISO)  | 120068-37-3  | TWA                                | 2 µg/m <sup>3</sup> (OEB 4)          | Interne    |
|                 | Information supplémentaire: Peau   |                                    |                                      |            |
|                 |  | limite d'essuyage                  | 20 µg/100 cm <sup>2</sup>            | Interne    |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| 2-Butoxyéthanol     | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 98 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1091 mg/m <sup>3</sup> |
|                     | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 246 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 125 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 89 mg/kg p.c./jour     |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 59 mg/m <sup>3</sup>   |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 426 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets locaux            | 147 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 75 mg/kg p.c./jour     |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques       | 89 mg/kg p.c./jour     |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 6,3 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Aigu - effets systémiques       | 26,7 mg/kg p.c./jour   |
| Éthanol             | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 114 mg/m <sup>3</sup>  |
|                     | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 206 mg/kg p.c./jour    |
|                     | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 87 mg/kg p.c./jour     |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement      | Valeur                      |
|---------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| 2-Butoxyéthanol     | Eau douce                            | 8,8 mg/l                    |
|                     | Eau de mer                           | 0,88 mg/l                   |
|                     | Eau douce - intermittent             | 26,4 mg/l                   |
|                     | Station de traitement des eaux usées | 463 mg/l                    |
|                     | Sédiment d'eau douce                 | 34,6 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Sédiment marin                       | 3,46 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Sol                                  | 2,33 mg/kg poids sec (p.s.) |
|                     | Oral(e) (Empoisonnement secondaire)  | 20 Aliments mg / kg         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

|         |                                      |                             |
|---------|--------------------------------------|-----------------------------|
| Éthanol | Eau douce                            | 0,96 mg/l                   |
|         | Eau douce - intermittent             | 2,75 mg/l                   |
|         | Eau de mer                           | 0,79 mg/l                   |
|         | Station de traitement des eaux usées | 580 mg/l                    |
|         | Sédiment d'eau douce                 | 3,6 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|         | Sédiment marin                       | 2,9 mg/kg poids sec (p.s.)  |
|         | Sol                                  | 0,63 mg/kg poids sec (p.s.) |
|         | Oral(e) (Empoisonnement secondaire)  | 380 Aliments mg / kg        |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Pratiquement aucune manipulation à découvert n'est autorisée.

Utilisez des systèmes de traitement fermés ou des technologies de confinement.

En cas de manipulation en laboratoire, utilisez une enceinte de sécurité biologique bien conçue, une hotte ou un autre dispositif de confinement s'il existe un potentiel de mise en aérosol. Si ce potentiel n'existe pas, manipulez sur des plateaux rainurés ou sur des paillasses.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.  
Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.  
Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

#### Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

Filtre de type : ser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 14387  
: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                         |
|---|-------------------------|
| État physique   | : liquide               |
| Couleur   | : jaune                 |
| Odeur   | : caractéristique       |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : 78,5 °C               |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Non applicable        |
| Inflammabilité (liquides)   | : Non applicable        |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair  | : 52 °C                 |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition  | : Donnée non disponible |
| pH  | : Donnée non disponible |
| Viscosité   |                         |
| Viscosité, cinématique  | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s)   |                         |
| Hydrosolubilité   | : légèrement soluble    |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

---

|                                       |   |                       |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Non applicable        |
| Pression de vapeur                    | : | Donnée non disponible |
| Densité relative                      | : | 0,91 - 0,95           |
| Densité                               | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative            | : | 0,91 - 0,95           |
| Caractéristiques de la particule      | : |                       |
| Taille des particules                 | : | Non applicable        |

### 9.2 Autres informations

|                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| Explosifs              | : | Non explosif   |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Taux d'évaporation     | : | Donnée non disponible  |
| Poids moléculaire      | : | Donnée non disponible  |

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Réactions dangereuses | : | Liquide et vapeurs inflammables.<br>Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.<br>Peut réagir avec les agents oxydants forts. |
|-----------------------|---|---|

### 10.4 Conditions à éviter

|                     |   |                                 |
|---------------------|---|---------------------------------|
| Conditions à éviter | : | Chaleur, flammes et étincelles. |
|---------------------|---|---------------------------------|

### 10.5 Matières incompatibles

|                   |   |          |
|-------------------|---|----------|
| Matières à éviter | : | Oxydants |
|-------------------|---|----------|

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.  
Toxique par inhalation.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.290 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

#### **2-Butoxyéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Cochon d'Inde): 1.200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): > 2.000 mg/kg

#### **Éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

#### **Fipronil (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 92 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,36 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 354 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

##### **2-Butoxyéthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.  
Résultat : Irritation de la peau

##### **Éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Fipronil (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **2-Butoxyéthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **Éthanol:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

##### **Fipronil (ISO):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### 2-Butoxyéthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

##### Éthanol:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif

##### Fipronil (ISO):

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### 2-Butoxyéthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: équivoque

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Résultat: négatif

### Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: équivoque

### Fipronil (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 4789461-00010 Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **2-Butoxyéthanol:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 années  
Résultat : négatif

#### **Fipronil (ISO):**

Espèce : Souris  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 78 semaines  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.32.  
Résultat : négatif

Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 104 semaines  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.  
Résultat : positif  
Remarques : Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour l'être humain.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **2-Butoxyéthanol:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 4789461-00010 Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### Éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### Fipronil (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: négatif

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### Fipronil (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système nerveux central, Reins  
Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg de poids corporel ou moins.

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### Éthanol:

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.280 mg/kg  
LOAEL : 3.156 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

#### Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin  
NOAEL : 5 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

LOAEL : 10 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 21 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 410

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 0,059 mg/kg  
LOAEL : 0,019 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 89 Sem.  
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **2-Butoxyéthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.464 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.800 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.840 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 679 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 134 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 6.500 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,6 mg/l  
Durée d'exposition: 9 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### Fipronil (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 85,2 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,14 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 40 µg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 1.000 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

|  |  |
|--|--|
| nismes   | Durée d'exposition: 3 h  |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)                                    | : NOEC: 2,9 µg/l<br>Durée d'exposition: 35 jr<br>Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: 0,0077 µg/l<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée) |
| Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)                            | : 10.000   |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2-Butoxyéthanol:**

|                  |   |
|------------------|---|
| Biodégradabilité | : Résultat: Facilement biodégradable.<br>Biodégradation: 90,4 %<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 301B |
|------------------|---|

##### **Éthanol:**

|                  |  |
|------------------|--|
| Biodégradabilité | : Résultat: Facilement biodégradable.<br>Biodégradation: 84 %<br>Durée d'exposition: 20 jr |
|------------------|--|

##### **Fipronil (ISO):**

|                  |   |
|------------------|---|
| Biodégradabilité | : Résultat: Difficilement biodégradable.<br>Biodégradation: 47 %<br>Durée d'exposition: 28 jr<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B |
|------------------|---|

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **2-Butoxyéthanol:**

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: 0,81 |
|---------------------------------------|-----------------|

##### **Éthanol:**

|                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: -0,35 |
|---------------------------------------|------------------|

##### **Fipronil (ISO):**

|                 |   |
|-----------------|---|
| Bioaccumulation | : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)<br>Facteur de bioconcentration (FBC): 321 |
|-----------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : UN 1992  
**ADR** : UN 1992  
**RID** : UN 1992  
**IMDG** : UN 1992  
**IATA** : UN 1992

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Éthanol, Fipronil (ISO))  
**ADR** : LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Éthanol, Fipronil (ISO))  
**RID** : LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Éthanol, Fipronil (ISO))  
**IMDG** : FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Ethanol, Fipronil (ISO))  
**IATA** : Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Ethanol, Fipronil (ISO))

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADN</b>  | : 3    | 6.1                  |
| <b>ADR</b>  | : 3    | 6.1                  |
| <b>RID</b>  | : 3    | 6.1                  |
| <b>IMDG</b> | : 3    | 6.1                  |
| <b>IATA</b> | : 3    | 6.1                  |

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : FT1  
Numéro d'identification du danger : 36  
Étiquettes : 3 (6.1)

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : FT1  
Numéro d'identification du danger : 36  
Étiquettes : 3 (6.1)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

Code de restriction en tunnels : (D/E)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : FT1  
Numéro d'identification du danger : 36  
Étiquettes : 3 (6.1)

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3 (6.1)  
EmS Code : F-E, S-D

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y343  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids, Toxic

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y343  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids, Toxic

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1      Date de révision: 30.09.2023      Numéro de la FDS: 4789461-00010      Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Fipronil (ISO)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|     |                              | Quantité 1 | Quantité 2 |
|-----|------------------------------|------------|------------|
| H2  | TOXICITÉ AIGUË               | 50 t       | 200 t      |
| E1  | DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT | 100 t      | 200 t      |
| P5c | LIQUIDES INFLAMMABLES        | 5.000 t    | 50.000 t   |

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

Version 3.1 Date de révision: 30.09.2023 Numéro de la FDS: 4789461-00010 Date de dernière parution: 04.04.2023  
Date de la première version publiée: 27.08.2019

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé  
DSL : non déterminé  
IECSC : non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301 : Toxique en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|         |                   |                   |   |
|---------|-------------------|-------------------|---|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04.04.2023           |
| 3.1     | 30.09.2023        | 4789461-00010     | Date de la première version publiée: 27.08.2019 |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

|               |      |
|---------------|------|
| Flam. Liq. 3  | H226 |
| Acute Tox. 4  | H302 |
| Acute Tox. 3  | H331 |
| Skin Irrit. 2 | H315 |
| Eye Irrit. 2  | H319 |
| STOT RE 2     | H373 |

### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Fipronil Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.1 | Date de révision:<br>30.09.2023 | Numéro de la FDS:<br>4789461-00010 | Date de dernière parution: 04.04.2023<br>Date de la première version publiée:<br>27.08.2019 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

|                   |      |                   |
|-------------------|------|-------------------|
| Aquatic Acute 1   | H400 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1 | H410 | Méthode de calcul |

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR